



المملكة المغربية  
Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري  
والتنمية القروية والمياه والغابات  
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime,  
du Développement Rural et des Eaux et Forêts



وكالة التنمية الفلاحية

ⵜⴰⴳⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⴳⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⴳⴷⵓⴷⴰ  
AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE



# إحياء IHYAE

## Programme de Revitalisation des Territoires Ruraux par l'Emploi et l'Entrepreneuriat dans le Secteur Agricole et Para Agricole

**Appel à Manifestation d'Intérêt pour la sélection des ONG spécialisées dans l'Accompagnement des Petites Exploitations Agricoles vers l'Agroécologie**

### Promotion de l'Agroécologie dans le cadre du Programme IHYAE

Le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF) du Maroc a lancé un programme ambitieux visant à soutenir la nouvelle stratégie agricole nationale "Génération Green 2020 - 2030". L'AFD et l'Union Européenne s'y sont associées pour promouvoir la revitalisation des territoires ruraux marocains par l'emploi et l'entrepreneuriat dans le secteur agricole et para-agricole. Dans ce cadre s'inscrit le Programme IHYAE pour renforcer l'écosystème agricole régional dans trois régions du pays : la Région de Fès - Meknès, la région de l'Oriental et la Région de Souss-Massa.

Le programme IHYAE intervient dans des territoires ruraux connaissant une problématique de dévitalisation, en se basant sur des initiatives de création d'emplois, d'entrepreneuriat, et d'initiatives locales pouvant améliorer les situations socio-économiques et environnementales locales. Les financements ciblent le renforcement de l'écosystème agricole régional (formations professionnelles agricoles, services d'appui à l'entrepreneuriat agricole et para-agricole et infrastructures de commercialisation de proximité) et la transition vers des modes de productions écologiques, pour augmenter la valeur ajoutée agricole à capter au niveau local.

L'objectif du programme IHYAE, dans son volet agroécologique, est d'accompagner les petites exploitations agricoles dans leur transition vers des systèmes de production plus résilients, durables et qui s'adaptent mieux aux changements climatiques dans les trois régions concernées.

L'Agence pour le développement agricole (ADA) lance un appel à manifestation d'intérêts (AMI) destiné aux organisations de la société civile pour accompagner le développement de l'agroécologie dans les territoires du programme IHYAE.

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objectif de présélectionner des partenaires stratégiques, à savoir **des ONG nationales et internationales qui agiront, en partenariat étroit formalisé sous une forme juridique, dans les territoires et ce**, afin

de mettre en œuvre des projets innovants en agroécologie dans les régions et les cercles ciblés (cf. partie ci-dessous consacrée aux périmètres géographiques visés) par le programme IHYAE.

Par projets innovants, on entend :

- **La valorisation des savoirs locaux et des pratiques traditionnelles résilientes:** L'intégration et la modernisation des savoirs et savoir-faire agricoles traditionnelles, en accord avec les avancées scientifiques et technologiques et l'intégration de variétés végétales et de races animales résistantes au stress biotique et abiotique.
- **L'application de technologies avancées :** Cela peut inclure l'utilisation de solutions basées sur la nature et la digitalisation voire même l'intelligence artificielle pour optimiser l'utilisation des ressources en eau et en nutriments.
- **Le développement de modèles économiques durables :** Cela peut impliquer la création de chaînes de valeur respectueuses de la santé et de l'environnement, le soutien à l'agriculture de proximité, ou encore le développement de marchés et circuits courts pour les produits agroécologiques.

### Définition de l'agroécologie

**« L'agroécologie, dans le cadre du programme IHYAE, est définie comme un ensemble de pratiques durables et holistiques visant à maximiser la productivité tout en préservant l'environnement et en améliorant la résilience des systèmes agricoles ».**

En effet, l'agroécologie, au sein du programme IHYAE, représente une approche qui va au-delà de la simple production agricole durable. Elle est entendue comme un système interconnecté où les pratiques agricoles sont conçues pour maximiser la productivité tout en préservant les ressources naturelles et en renforçant la résilience des agroécosystèmes face aux impacts des changements climatiques.

Cette approche prend en compte l'ensemble du système agricole, y compris les interactions entre les cultures, l'élevage, le sol, la faune, la flore et les aspects socio-économiques. Elle favorise des pratiques telles que la diversification des cultures, la gestion intégrée des ennemis de cultures, la conservation des sols, l'utilisation rationnelle de l'eau et des ressources naturelles, ainsi que la promotion de la biodiversité.

L'objectif de l'agroécologie dans le cadre du programme IHYAE est de parvenir à une agriculture plus durable, résiliente et respectueuse de l'environnement, adaptée aux changements climatiques tout en améliorant les revenus et la qualité de vie des populations locales. Cela se réalisera en favorisant des pratiques agricoles rentables et durables sur le moyen et le long terme.

En ce sens, les projets doivent intégrer **au moins deux pratiques de la liste A prioritaire ainsi qu'au moins deux pratiques de la liste B complémentaire**. L'intégration d'autres pratiques des deux listes sera prise en compte par la commission d'évaluation.

### **Liste A :**

- **Gestion éco-efficiente** : Utiliser des techniques et des pratiques qui permettent d'économiser l'eau comme la collecte et la conservation des eaux de pluie, la réutilisation des eaux usées traitées répondant aux normes réglementaires en matières de santé et de sécurité sanitaire, etc.
- **Utilisation d'engrais organiques** : Fournir des nutriments aux cultures en utilisant du fumier mûr, du compost et d'autres matériaux organiques autorisés, réduisant ainsi la dépendance aux engrais chimiques.
- **Cultures associées/ Agroforesterie** : Planter différentes cultures ensemble pour profiter des interactions positives entre les plantes, améliorer la fertilité du sol et économiser de l'espace.
- **Protection des cultures** : Réduire l'utilisation de pesticides chimiques synthétiques et encourager des méthodes de lutte intégrée et biologiques contre les ennemis de cultures.

### **Liste B**

- **Conservation des sols** : Appliquer des pratiques telles que le labour minimum, la couverture végétale permanente et la plantation en suivant les courbes de niveau pour prévenir l'érosion et améliorer la fertilité du sol.
- **Participation communautaire** : Impliquer activement les agriculteurs locaux et les communautés dans la prise de décision et la mise en œuvre de pratiques agroécologiques et leur mise en réseaux,
- **Rotation des cultures** : Alternier les cultures appartenant à des familles différentes sur une même parcelle pour réduire l'épuisement du sol et améliorer sa santé.
- **Élevage intégré** : Intégration d'activités d'élevage avec les cultures agricoles pour optimiser l'utilisation des ressources et assurer la circularité au sein de l'exploitation.
- **Promotion des ressources génétiques locales** : en conservant et en utilisant des variétés et des semences adaptées aux conditions locales.
- **Aménagement paysager** : Conception de paysages agricoles qui favorisent la biodiversité, la conservation des sols et la régulation des flux hydriques.
- **La promotion des énergies vertes** : mise en place des systèmes énergétiques durables sans compromettre la durabilité des ressources naturelles.

### **Les propositions soumises doivent intégrer les activités suivantes :**

- **Sensibilisation et formation** : Élaboration de programmes de sensibilisation, d'accompagnement ou d'ateliers axés sur les principes et les pratiques de

l'agroécologie, destinés à sensibiliser les agriculteurs, les organisations communautaires et les intervenants locaux.

- **Développement des échanges entre pairs** : encouragement de la création de communautés de pratiques, de co-création de solutions agroécologiques et de partage de savoirs et savoir-faire agroécologiques ;
- **Accompagnement technique et fonctionnel** continue durant toute la durée du projet pour mettre en œuvre des pratiques agroécologiques sur le terrain, en particulier au sein des exploitations agricoles familiales.
- **Accompagnement à la certification et la commercialisation** : Fourniture d'un accompagnement visant à faciliter l'obtention d'une certification Biologique ou d'un écolabel, ou le développement de canaux de commercialisation pour les produits agricoles issus de l'agroécologie.

### Qui peut candidater ?

Pour être éligibles à cet appel à manifestation d'intérêt (AMI), les organisations de la société civile (OSC), tant marocaines qu'internationales, doivent constituer des partenariats étroits sous **une forme juridique** qui devront impliquer au moins une OSC nationale et une internationale (une convention de partenariat par exemple). Les deux partenaires principaux pourront collaborer avec des associations locales présentes dans les régions du programme IHYAE. La constitution de ce type de partenariat est une condition sine qua non pour candidater à cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) en agroécologie. **Les ONG partenaires** mettront en commun leurs expertises, leurs ressources et leurs réseaux, créant ainsi une synergie essentielle pour réussir la mise en œuvre des projets.

### Zone géographique de l'AàP en agroécologie :

Chaque partenaire pourra présenter un maximum de deux projets dans les zones de cercles ci-après Chaque projet sera implanté dans une zone de cercle.

#### 1. La région de l'oriental (4 zones de cercles):

- Zone de cercles 1 : **Taddart, Debdou et El Aoun ;**
- Zone de cercles 2 : **Jerrada, Oujda banlieue sud et Aklim ;**
- Zone de cercles 3 : **Driouch et Rif ;**
- Zone de cercles 4 : **Figuig et Bni Tadjit.**

#### 2. Région de Fès-Meknès (4 zones de cercles):

- Zone de cercles 1 : **Ouled Jamaa Lamta et Zerhoun ;**
- Zone de cercles 2 : **Azrou et Agouraï ;**
- Zone de cercles 3 : **El Menzel et Immouzer Marcmoucha ;**
- Zone de cercles 4 : **Ghafssai et Taounante.**

#### 3. Région de Souss Massa (2 zones de cercles):

- Zone de cercles 1 : **Ighrem et Taliouine ;**
- Zone de cercles 2 : **Foum Zguid.**

La couverture des zones précédemment listées fera l'objet d'une étude approfondie par la commission et celle-ci sera attentive à la répartition des projets sélectionnés.

Les partenariats étroits sont encouragés à collaborer avec des associations locales (ie : présentes sur les territoires du programme IHYAE).

### Interaction avec les candidats potentiels

Afin de fournir des informations supplémentaires et de répondre aux éventuelles questions des candidats, un webinar d'explication et de questions-réponses sera organisé 20 jours après le lancement de l'AMI. Un second webinar pourra également être programmé ultérieurement pour fournir des précisions complémentaires si nécessaire.

Ci-après l'adresse mail de l'ADA : [Commission-agroecologie@ada.gov.ma](mailto:Commission-agroecologie@ada.gov.ma) pour toutes les questions

Et le site web de l'ADA <https://www.ada.gov.ma> ou sera publié l'AMI ;

Toutes modifications des termes de l'AMI seront publiées sur les sites sus mentionnés.

### Réglementation et autorisations pour les OSC internationales :

Pour les OSC internationales souhaitant candidater, il est important de noter que l'exercice de leurs activités sur le sol marocain doit se conformer aux réglementations nationales en vigueur. Cela inclut l'obtention des autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes et le respect des lois marocaines relatives aux organisations étrangères opérant dans le pays.

### Critères de sélection :

#### 1. Critères administratifs :

**Les ONG partenaires identifiées doivent justifier d'expériences avérées en accompagnement des exploitations familiales agricoles (EFA) et des organisations professionnelles agricoles (OPA) vers la transition agroécologique.** Cette expérience doit être quantifiable de la manière suivante :

- **Expérience Reconnue** : Un ou plusieurs membres du partenariat étroit doit démontrer au moins trois (3) ans d'expérience pertinente dans le domaine de la transition agroécologique, attestée par la réalisation et la gestion réussie d'au moins deux (2) projets d'envergure avec une préférence pour celles ayant géré des projets d'un budget minimum de 400 000 euros. Une expérience dans les pays africains et dans la région Afrique du Nord sera valorisée.
- **Capacité de Gestion de Grands Projets** : Un ou plusieurs membres du partenariat étroit doit prouver ses capacités à gérer des projets d'une ampleur significative. A cet effet, il sera demandé à au moins un des membres du partenariat étroit de présenter les documents suivants :
  - **États financiers** des trois dernières années (si possible certifiés par un cabinet d'audit) ;

- **Synthèse des rapports annuels** qui intègre des informations financières sur les projets réalisés auparavant ;
- **Attestations de soutien financier** : Des lettres ou des engagements de donateurs actuels ou passés, prouvant qu'un des membres du partenariat étroit a reçu et est capable de gérer des fonds significatifs de la part de tiers.

Les membres du partenariat étroit doivent être en conformité légale et réglementaire, avec des preuves de leur situation juridique régulière qu'elles devront transmettre avec la fiche d'intention (Voir annexe 1) :

- **Statuts de l'organisation** : Document officiel qui décrit les règles de fonctionnement et l'organisation interne de l'OSC.
- **Déclaration d'enregistrement** : Certificat ou document officiel délivré par une autorité compétente qui atteste de l'enregistrement légal de l'OSC dans son pays d'origine.
- **Extrait du registre des associations** : Document officiel qui prouve l'inscription de l'OSC au registre des associations ou des organismes à but non lucratif.

#### **Justification de l'expérience :**

- **Attestations de partenaires ou de bailleurs de fonds** : Attestations de référence délivrées par des maîtres d'ouvrage publics ou privés et/ou des bailleurs de fonds qui confirment la participation et la contribution réussie des membres du partenariat étroit à des projets d'envergure.
- **Liste des projets réalisés** : Tableau ou liste décrivant les projets menés par les différents partenaires soumissionnant, avec indication de la période et les lieux d'exécution et un descriptif succinct de la consistance du projet.

**NB :** *Les rapports des projets antérieurs ainsi que les documents détaillant les résultats et l'impact des initiatives précédemment réalisées par les ONG partenaires lors de la soumission de leurs intentions de projet dans le domaine de la transition agroécologique, seront pris en considération par la commission d'évaluation.*

#### **Justification de la capacité de gestion d'un des membres du partenariat étroit :**

- **Bilans financiers et rapports annuels** : les documents comptables et financiers audités qui démontrent la capacité de l'OSC à gérer des budgets importants et à assurer une gestion financière saine.
- **Contrats de projets antérieurs** : Copies de contrats signés avec des bailleurs de fonds ou des partenaires pour des projets d'un montant significatif, démontrant la capacité de gestion de grands projets, ou tout autre document équivalent.
- **Attestations de formation en gestion de projet (facultatives)**: Certificats ou diplômes obtenus par les membres clés du partenariat étroit, attestant de leurs compétences en matière de gestion de projet et de leadership.

## **2. Critères techniques :**

- Pertinence et cohérence du projet proposé avec les objectifs du programme IHYAE ;
- Approche participative et collaboration avec les OSC locales et les différents acteurs territoriaux ;
- Accompagnement et engagement des territoires dans les transitions agroécologiques ;
- Impact sur le développement agricole durable et la sécurité alimentaire ;
- Innovation et caractère reproductible des pratiques proposées ;
- Alignement avec la géographie du programme.

### **Budget :**

A titre indicatif, le budget global de l'appel à projet en agroécologie est de 4 Millions d'euros. Le budget par projet proposé devra être compris entre 400 000 et 800 000 Euros. Il est demandé aux candidats de prévoir un cofinancement du projet retenu à hauteur de 5% du total de l'enveloppe. 20% du total des budgets prévisionnels des candidats est souhaitable à l'acquisition du matériel et autres équipements.

### **Durée des projets :**

Une durée maximale de 36 mois et strictement supérieure à 24 mois

### **Modalités de Soumission :**

Les organisations de la société civile intéressées sont invitées à soumettre leurs propositions en langue française en utilisant la fiche à l'annexe 1, par voie électronique à l'adresse suivante : [Commission-agroecologie@ada.gov.ma](mailto:Commission-agroecologie@ada.gov.ma) ou déposée au bureau d'ordre de l'ADA à l'adresse Espace les Patios Angle Avenues Annakhil et Mehdi Benbarka Bâtiments 2 et 3, 3<sup>eme</sup> Etage -Hay Riad Rabat avec indication de la mention "Appel à projet en agroécologie".

La date limite de soumission des propositions est fixée au : 2 juillet 2024.

Pour de plus amples informations concernant cet AMI, veuillez contacter Mme CHBAR Soumiya à l'adresse électronique [Commission-agroecologie@ada.gov.ma](mailto:Commission-agroecologie@ada.gov.ma)

## ANNEXE 1

### Appel à Manifestation d'Intérêt pour la sélection des ONG spécialisées dans l'Accompagnement des Petites Exploitations Agricoles vers l'Agroécologie

**Fiche d'intention de projet/programme  
(5 pages maximum)**

**Pour chaque projet/programme, remplir impérativement les champs ci-dessous.**

Lors de la rédaction, supprimer les commentaires en italiques

**Nom de l'ONG/association internationale :**

**Titre court du projet/programme :**

**S'agit-il d'un Projet nouveau oui/ non**

**ou d'un Projet récurrent oui/non**

**Montant du projet en dh :**

**Durée du projet :**

**1. Présentation succincte du projet ou programme en 3 pages maximum**

- a) Contexte du projet et enjeux auxquels il entend répondre (pertinence) :
- b) Objet du projet et principaux résultats attendus :
- c) Principales activités prévues :
- d) Public(s) ciblé(s) (distinguer bénéficiaires direct·e·s/indirect·e·s):

e) Si projet récurrent : justification d'une nouvelle phase (mentionner notamment si la phase précédente est évaluée) :

**2. Nature de la relation partenariale nouée et stratégie de renforcement de capacités poursuivie (à détailler) :**

a) Principaux partenaires de la société civile locale impliqués (doit être détaillé obligatoirement) :

b) Valeur ajoutée de l'OSC internationale et rôle précis dans le projet :

c) Montage institutionnel envisagé entre les partenaires et organisation prévue :

d) Principales activités de renforcement de capacités envisagées :

e) Principales actions de financement d'équipement et matériels envisagées :

f) Autres partenariats prévus (institutions publiques ou privées) :

**3. Partenariat étroit en 2 pages maximum**

*Préciser les OSC internationales impliquées, expliquer le contenu du partenariat étroit et la valeur ajoutée attendue (diagnostic, enjeux, résultats). Indiquer également l'estimation des rétrocessions prévues et le mode de gouvernance/pilotage prévu au sein du partenariat étroit.*